

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00117 Numéro SIREN : 880 632 237 Nom ou dénomination : 3C IP CONNECT

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2023 sous le numéro de dépôt 2597

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes	14 427,00		14 427,00	6 282,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	115 089,91	24 565,36	90 524,55	51 780,10
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				3 608,22
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		129 516,91	24 565,36	104 951,55	61 670,32
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	6 134,00		6 134,00	5 239,17
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	157 537,76		157 537,76	66 981,36
	Autres créances	22 339,80		22 339,80	12 340,99
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	695 451,92		695 451,92	376 701,41
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	881 463,48		881 463,48	461 262,93
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 010 980,39	24 565,36	986 415,03	522 933,25

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Christophe POLIMURO

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	40 000,00	40 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000,00	4 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	255 245,23	104 839,11
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	312 688,38	150 406,12
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		611 933,61	299 245,23
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	26 584,31	36 125,20
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221 237,96	77 749,43
	Dettes fiscales et sociales	125 452,82	67 663,91
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 789,76
	Autres dettes	1 206,33	6 518,78
	Produits constatés d'avance (1)		32 840,94
Total des dettes		374 481,42	223 688,02
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		986 415,03	522 933,25
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		312 688,38	150 406,12
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		357 505,00	197 103,71
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Christophe POLIMURO

3C IP CONNECT
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 30 rue Léon Jouhaux
77183 CROISSY BEAUBOURG
880 632 237 RCS MEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 AVRIL 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 312 688,38 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	312 688,38 euros
-------------------------------	-------------------------

A titre de dividendes	243 000,00 euros
Soit 60,75 euros par action	

Le solde	69 688,38 euros
-----------------	------------------------

A porter en totalité au compte « autres réserves » dont le solde s'élève ainsi à 324 933,61 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 97 200,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 145 800,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le

Christophe POLIMURO

revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 avril 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

Christophe POLIMURO